

Compte-rendu du Conseil Syndical du mardi 30 Novembre 2021

18h30

Salle de Conférence - Le Pouzin

Date de convocation : 23/10/2021

Nombre de membres en exercice : 39

Dont 20 membres qui ont pris part à la délibération sur tous les points.

Les membres du Comité Syndical se sont réunis le mardi 30 novembre 2021 à 18h30 à Le Pouzin, siège du Syndicat Mixte Numérien, régulièrement convoqués par le Président M. Jérôme BERNARD en date du mardi 23 novembre 2021.

Étaient présent(e)s : M. Mickaël BOUCHARDON, Mme Stella BSERENI, M. Khalid ESSAYAR, M. Jean-Pierre LEFEBVRE, M. Gilbert PETITJEAN, M. Jérôme BERNARD, Mme Martine CARRIER, M. Antoine CAVROY, M. Jean-Luc CHAUMONT, Mme Sylvette DAVID, M. Mathieu PERRIN, M. Iwan GRAMATIKOFF, M. Jérôme LEBRAT, M. Gilbert MOULIN, Mme. Danielle RAMERINI, M. Yves RULLIERE, M. Bruno SENECLAUZE, M. Max TOURVIEILHE, Mme Laëtitia BOURJAT, Mme Christelle REYNAUD

Présente en visioconférence : Mme Julie ROUDIER

Absent(e)s : Mme Francis BARRY, M. Aurélien FERLAY, M. Driss NAJI

Excusé(e)s : Mme Solange BERGERON, M. Claude BRUN, M. Clément CHAPEL, M. Fabiano CHIARUCCI, M. Jean-Marie FOUTRY, M. Philippe DELAPLACETTE, M. Patrick GAUTHIER, M. Antoine DOS SANTOS, M. Gérard GRIFFE, M. Jean-Michel LAMBERT, M. Fabrice LARUE, M. José ORENES LERMA, M. Jean-Yvon MAUDUIT, M. Gérard ROBERTO, M. Benoit VILLARD, M. Clément CHAPEL, M. Jean-Marie FOUTRY, M. Patrick GAUTHIER, M. Gérard GRIFFE, Jean-Yvan MAUDUIT, M. Gérard ROBERTON, M. Bruno VILLARD, Mme Josiane SANCHEZ

Pouvoirs : M. Pierre MAISONNAT donne pouvoir à M. Jérôme BERNARD

Assistaient en tant qu'invité(e)s :

M. Cyrille REBOULET Comptable Public de la Trésorerie de Le Cheylard. Mesdames et messieurs Aïda BOYER Athénée ROUBIN, Victoria BRIELLE, Anaïs MONTICCIOLO, Angélique PLEINET, Brice THIEBAUD, Quentin LESECQ, Bertrand COCHARD, Rémi DAL, Frédéric JACOUTON, Stéphane JEANNIN, Baptiste VEUILLEZ MEINARD, Samantha CORVIONE, Frédéric PETERMANN, Johanna ANDRE, Karima LOURDEL, Laëtitia SPERANDINI, Lesly ASSIUS.

Le quorum est atteint, la séance peut s'ouvrir à 19h48

Table des matières

1. APPROBATION DES COMPTES-RENDUS PRECEDENTS.....	3
2. POINT SUR LES DECISIONS DU BUREAU SYNDICAL.....	3
3. PRÉSENTATION DES SERVICES DE NUMÉRIAN PAR LES AGENTS	3
4. DÉBAT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE	3
5. POINT MEMBRES DU CONSEIL SYNDICAL	4
6. PARTENARIAT CD07/NUMÉRIAN	4
7. AUTORISATION DE SIGNATURE POUR AVENANT À LA CONVENTION PASS NUMÉRIQUE	5
8. DATACENTER SUITE À DONNER	5
9. PROJET EXTENSION BÂTIMENT	5
10. POINT LOCAUX PRIVAS.....	6
11. AUTORISATION D'ENGAGEMENT ET AP/CP	6
12. ADOPTION DU RÈGLEMENT BUDGÉTAIRE ET FINANCIER (OBLIGATIONS M57)	6
13. ADOPTION DES RÈGLES D'APPLICATION DES AMORTISSEMENTS (OBLIGATION M57)	6
14. REPRISE DE PROVISION POUR RISQUE – CHAPITRE 15	6
15. DM3 – APPROVISIONNEMENT DU CHAPITRE 13	7
16. POINT RESSOURCES HUMAINES.....	7
17. CRÉATION D'UN EMPLOI DE TITULAIRE DE LA FONCTION PUBLIQUE	7
18. MISE EN PLACE DES INDEMNITÉS HORAIRES DE TRAVAIL SUPPLÉMENTAIRES	7
19. SIGNATURE DE LA CONVENTION DE LA MISE À DISPOSITION DU DGS SUR L'EPIC.....	7
20. POINTS DIVERS.....	7

Monsieur Mickael BOUCHARDON a été désigné secrétaire de séance.

Les équipes de NUMERIAN débutent la présentation de leurs services à 18h55

1. APPROBATION DES COMPTES-RENDUS PRECEDENTS

Il est proposé de soumettre à l'approbation du Comité Syndical le compte-rendu de la séance précédente :

- Conseil Syndical du 23 Septembre 2021

Le Président invite les membres du Conseil Syndical à approuver les comptes rendus.

Sans observations ni modifications, le compte-rendu du 23 Septembre 2021 est approuvé à l'unanimité des membres présents et représentés.

Le Président demande à rajouter une délibération non prévue à l'ordre du jour.

2. POINT SUR LES DECISIONS DU BUREAU SYNDICAL

Le Président informe que le Bureau Syndical s'est réuni le 06 janvier 2021 et que les sujets et décisions suivantes ont été prises :

- Rappel des différentes délégations de fonction des vice-présidents mises en place ;
 - Présentation de la situation financière et comptable ;
 - Explication de la convention CSF par Stella BSERENI ;
 - Présentation de la convention d'hébergement DATACENTER par Frédéric JACOUTON ;
 - Rappel des remboursements frais agent ;
 - Présentation des représentants des organismes extérieurs ;
 - Point ressources humaines présentées par Madame Karima LOURDEL
 - Explications des origines possibles sur le sinistre survenu sur le bâtiment de le POUZIN : après cet incident, des sondages ont été effectués au niveau de la dalle. Il s'avère que de l'humidité se trouvait au niveau des murs en placo. Par la suite, un expert assurance est venu sur les lieux pour constater ce sinistre. Prochainement un technicien spécialiste dans la recherche de fuite devra intervenir. Une entreprise a déjà été mandaté.
 - Point conseillers effectué
-

3. PRÉSENTATION DES SERVICES DE NUMÉRIAN PAR LES AGENTS

Cette présentation a été effectuée en première partie de séance.

4. DÉBAT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE

Avant de débiter, Le Président Jérôme BERNARD présente le contexte réglementaire :

- Lecture de l'introduction du rapport ;
- Syndicat Mixte en nomenclature M57 ;
- Protocole de travail mis en place depuis 2020 ;
- Importance du télétravail depuis 2021 ;

Il est proposé de renouveler le matériel informatique. Les nouveaux locaux sont présentés à l'ensemble des membres du conseil ainsi que les nouveaux services (Visio JITSJ).

De par l'augmentation des demandes de mises en place de SI, le télétravail pour les collectivités peut être organisé.

Il est nécessaire de renforcer la vigilance sur le DC et de sécuriser nos solutions.

Pour continuer trois présentations sont réalisées :

- 4 sources de recettes du Syndicat Mixte ;
- Prévision de l'évolution des dépenses pour 2022 ;
- Prévision de renouvellement du parc automobile

Un point sur la dette est réalisé ainsi qu'une présentation des provisions pour risques à charge.

Pour 2022, la première implémentation du CFU vient en remplacement du compte de gestion et du compte administratif.

En 2021, NUMERIAN a fonctionné sous la norme M57

Le projet de construction de DC a été abordé mais il sera présenté de manière plus complète dans les points suivants par Monsieur Frédéric JACOUTON.

Il est évoqué le télétravail ainsi que le retour en présentiel des agents.

Diverses questions sont posées :

- Madame Aïda BOYER – Quelles sont les capacités d'accueil pour les nouveaux agents dans les locaux ?
- Monsieur Jean-Pierre LEFEBVRE – Où en est le projet Conseillers numériques qui avait été évoqué courant 2021 ?

Des réponses ont été apportées par plusieurs personnes :

- Monsieur le Président Jérôme BERNARD explique que les deux parties prenantes ont décidé de ne pas y aller ;
- Monsieur Max TOURVIELHE indique que ce n'est pas la priorité du CD07 ;
- Madame Christelle REYNAUD évoque aussi le manque de visibilité sur les recrutements à la fin de la subvention de 2ans

Monsieur Jean Luc CHAUMONT se questionne sur la mise en place d'un plan de formation pour les nouveaux arrivants. Monsieur le Président Jérôme BERNARD précise que ces derniers sont des agents qualifiés et seront opérationnels rapidement. De plus, certains ayant quittés NUMÉRIAN cet été, reviennent peu à peu.

A l'unanimité des membres présents et représentés, le Conseil Syndical approuve le rapport à 20h23

5. POINT MEMBRES DU CONSEIL SYNDICAL

Il est annoncé que Monsieur Driss NAJI s'installe au titre du collège 5 en remplacement de Monsieur Hervé COULMONT.

6. PARTENARIAT CD07/NUMÉRIAN

Monsieur Bertrand COCHARD intervient afin de présenter la convention signée entre les deux parties, terminée en 2019 :

- Annexe SIG ;
- Annexe dématérialisation.

Il est rappelé qu'il n'y a plus de cadre depuis 2 ans.

Il est nécessaire de fixer de nouvelles orientations afin de savoir quelle collaboration peut être mise en place.

Monsieur Max TOURVIELHE prend la parole afin d'exprimer le souhait du CD07 de travailler main dans la main avec NUMÉRIAN et ainsi pouvoir mutualiser certaines actions. Il est précisé que des réunions de travail sont à venir du côté CD07. L'objectif étant d'avoir un débouché au premier trimestre 2022.

7. AUTORISATION DE SIGNATURE POUR AVENANT À LA CONVENTION PASS NUMÉRIQUE

Le projet de Madame Athénée ROUBIN est présenté pour vote.

A l'unanimité des membres présents et représentés, le Conseil Syndical approuve la signature de l'avenant.

8. DATACENTER SUITE À DONNER

Monsieur Frédéric JACOUTON intervient afin de présenter le dossier déposé sur le volet CYBERSÉCURITÉ de FRANCE RELANCE. Les objectifs sont ainsi présentés : tester la robustesse de notre infrastructure et tests d'intrusion.

Ce projet sera divisé en deux phases :

La première débutera dès le mois de décembre 2021 ;

La seconde aura lieu en début 2022 et sera conditionnée par les résultats de la première phase.

Le souhait de solliciter un bureau d'étude spécialisé pour refondre complètement le système de NUMERIAN est abordé. L'objectif à terme est d'obtenir un label « CYBERSÉCURITÉ » afin de faire lumière sur nos services et compétences

Monsieur le Président Jérôme BERNARD demande des précisions sur les démarches d'obtention du label. Monsieur Frédéric JACOUTON expose le parcours de formations, etc.

Madame Stella BSERENI se questionne sur la sécurité physique des bâtiments (intrusions)

Madame Aïda BOYER apporte des réponses sur la mise en sécurité avec Ardrôme (Sas avec interphone) et sur la réglementation ERP (rencontre avec le commandant BAGOU) et Monsieur Frédéric JACOUTON complète sur la sécurité des entrées à Privas.

9. PROJET EXTENSION BÂTIMENT

MONSIEUR Frédéric JACOUTON intervient afin de présenter le projet imaginé en 2018 :

- Rajouter une nouvelle extension au bâtiment – Bonne implantation géographique (accessible) et la liaison fibre est performante ;
- Création d'une salle blanche mais aussi d'espaces annexes pouvant accueillir des bureaux.

Monsieur Jean-Pierre LEFEBVRE se questionne sur les subventions pacte Ardèche ainsi que le volet écologique de la construction.

Monsieur le Président Jérôme BERNARD apporte des précisions et des réponses à cette question :

- Craintes sur la sécurité du DC ;
- Évocation de contacts avec la Région pour une aide à développer le projet ;
- Perte des subventions fléchées dans le cadre du Pacte Ardèche (fin 31/12/2021) parce qu'il n'y a pas d'aval du CD07 sur le projet présenté initialement ;
- Nouveau pacte régional prévu en 2022 sur lequel il faudra se positionner ;
- Prise en compte de l'impact environnement (géothermie + ombrières + sobriété numérique) ;
- Possibilité d'aller chercher de nouveaux adhérents en Drôme et de modifier la cotisation.

Madame Christelle REYNAUD se questionne sur la possibilité de solliciter des fonds FEDER. Monsieur le Président Jérôme

BERNARD répond que le dossier est difficile mais que les subventions peuvent être importantes.

Monsieur Jean Luc CHAUMONT a rencontré la directrice de l'AMD 26, et proposerait à NUMÉRIAN d'intervenir lors des réunions organisées par l'association.

10. POINT LOCAUX PRIVAS

Monsieur le Président Jérôme BERNARD présente les locaux. Ils sont sous utilisés. Il a rencontré l'agence Web MILLS basée à Privas, cherchant de nouveaux locaux. Il est proposé de mettre en location ces locaux.

11. AUTORISATION D'ENGAGEMENT ET AP/CP

Monsieur Cyrille REBOULET, trésorier, intervient sur ce sujet. Il rappelle le M57 depuis le 1^{er} janvier 2021. Le règlement doit être adopté en premier, les points 11 et 12 sont inversés.

Il explique que la notion de AP/CP est l'intérêt de la gestion pluriannuelle pour les projets importants (*Exemple – DC*)
A l'unanimité des membres présents et représentés, le Conseil Syndical autorise l'engagement et l'ACP/CP.

12. ADOPTION DU RÈGLEMENT BUDGÉTAIRE ET FINANCIER (OBLIGATIONS M57)

Monsieur Cyrille REBOULET propose aux membres du Conseil Syndical d'adopter le règlement budgétaire et financier.
A l'unanimité des membres présents et représentés, le Conseil Syndical adopte le règlement budgétaire et financier.
Une délibération technique sur les provisions semi-budgétaires et financières est ajoutée.

13. ADOPTION DES RÈGLES D'APPLICATION DES AMORTISSEMENTS (OBLIGATION M57)

Monsieur Cyrille REBOULET présente la gestion des amortissements dans le cadre de la M57. Il faut appliquer la règle du prorata temporis. Il propose de déroger à cette règle et de fixer des tranches de durées d'amortissements selon les types de biens (selon la durée de vie).

A l'unanimité des membres présents et représentés, le Conseil Syndical adopte l'application des amortissements.

14. REPRISE DE PROVISION POUR RISQUE – CHAPITRE 15

Monsieur Cyrille REBOULET rappelle l'existence d'une provision à hauteur de 120 000€. Une reprise annuelle de 500€ a été faite jusqu'en 2020. Il propose de reprendre ce même processus pour 2021.

Il propose également de retravailler en 2022 sur la précision de cette provision et de travailler sur la mesure de ce risque. En fonction il sera possible de reprendre complètement cette provision ou de l'augmenter.

A l'unanimité des membres présents et représentés, le Conseil Syndical adopte cette provision à hauteur de 500€.

15. DM3 – APPROVISIONNEMENT DU CHAPITRE 13

Monsieur Cyrille REBOULET présente les difficultés de la trésorerie à cerner les subventions reçues. Il est nécessaire d'adopter une DM pour pouvoir faire des mouvements en fin d'année.

16. POINT RESSOURCES HUMAINES

Madame Karima LOURDEL présente les effectifs du Syndicat Mixte, les arrivées ainsi que les départs (fin de mise à disponibilité + RC).

17. CRÉATION D'UN EMPLOI DE TITULAIRE DE LA FONCTION PUBLIQUE

Monsieur le Président Jérôme BERNARD souhaite la création d'un poste catégorie B. Ce dernier serait occupé par Monsieur Patrice ROUX en provenance de l'agglomération de Valence.

A l'unanimité des membres présents et représentés, le Conseil Syndical est en accord avec cette décision.

Monsieur le Président Jérôme BERNARD souhaite la création d'un poste catégorie B. Ce dernier serait occupé par Monsieur Pierre CARITEY venant de réussir son concours.

A l'unanimité des membres présents et représentés, le Conseil Syndical est en accord avec cette décision.

18. MISE EN PLACE DES INDEMNITÉS HORAIRES DE TRAVAIL SUPPLÉMENTAIRES

Monsieur le Président Jérôme BERNARD présente le réquisitoire reçu lors du contrôle de la CRC mené en 2021. Monsieur Cyrille REBOULET apporte des précisions indiquant que la délibération existante n'était pas assez détaillée et qu'il est nécessaire de la reprendre afin d'être conforme à ce que souhaite la CRC.

A l'unanimité des membres présents et représentés, le Conseil Syndical adopte la mise en place des indemnités horaires de travail supplémentaires.

19. SIGNATURE DE LA CONVENTION DE LA MISE À DISPOSITION DU DGS SUR L'EPIC

Monsieur le Président Jérôme BERNARD propose la mise à disposition de la direction à 60%.

A l'unanimité des membres présents et représentés, le Conseil Syndical est en accord avec cette décision.

20. POINTS DIVERS

La journée du personnel de fin d'année se déroulera le 17 décembre :

- Arrivée des élus à 18h (changement d'horaire par rapport à ce qui était prévu initialement) ;
- Feux d'artifices ;

- Spectacle de magie + père Noël pour les enfants ;
- Moment de convivialité pour les adultes/élus.

Le président rappelle que se tiendront un CA EPIC le 2 décembre à 18h30 et un Bureau Syndical le 7 décembre.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h25.